

Procès-verbal de la séance du conseil municipal

Le conseil municipal s'est réuni à la mairie le lundi 03 juillet 2023 de 18h30 à 20h20.

Etaient présents : CARTIER Sylvestre, DEFORGE Marc, FRAPART Yves, GUICHON Julie, MAURY Édith, PERRIN Céline et STEPHAN Murielle.

Absentes excusées : DESIRANT Françoise a donné procuration à PERRIN Céline, LABARRE Alexis a donné procuration à GUICHON Julie, LINCOLN Anne a donné procuration à FRAPART Yves, MEXIQUE Béatrice a donné procuration à CARTIER Sylvestre et MEXIQUE Bruno a donné procuration à STEPHAN Murielle.

Absent : FRAPART Stéphane

Secrétaire de séance : STEPHAN Murielle

1 spectatrice. Séance enregistrée avec l'accord des élus

Approbation du PV de la séance du vendredi 9 juin 2023

Après validation du procès-verbal par le secrétaire de séance et de Monsieur le Maire, Madame Lainé a relevé une erreur dans la date. Il ne s'agit pas du mardi 09 juin mais du vendredi 09 juin 2023. Après rectification, le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

Revalorisation indice des loyers

Monsieur le Maire rappelle que le conseil avait discuté de la revalorisation des loyers lors du conseil du 09 mai dernier et qu'il avait été décidé, sans délibérer, de ne pas l'appliquer pour l'année 2023, jugeant les loyers des 3 maisons communales déjà élevés, et pour préserver le pouvoir d'achat des locataires. Monsieur le Maire informe les élus que la Trésorerie demande une délibération sur cette décision. Le conseil municipal approuve à l'unanimité.

Mise en place RIFSEEP poste adjoint administratif principal 2^{ème} classe

Monsieur le Maire informe les élus que suite au bilan social 2021 et à l'entretien individuel professionnel de 2023, et par mesure d'équité avec les autres salariés, il serait souhaitable d'ouvrir la prime RIFSEEP sur le poste d'adjoint administratif principal 2^{ème} classe. Conformément à la réglementation, le pré-dossier a été envoyé pour le passage en commission du CST (comité social territorial) pour avis. Celui-ci a eu lieu le mardi 27 juin. Monsieur le Maire rappelle le montant des primes qui étaient attribués à chacun des employés municipaux. Monsieur Cartier demande si le CST donne un montant de la prime que la commune peut attribuer. Les primes sont libres mais plafonnées, elles doivent être attribuées en fonction des grades, du temps de travail, des tâches à accomplir et de l'entretien professionnel individuel annuel. Le conseil municipal délibère sur le principe d'attribuer cette prime mais le montant de la prime est défini individuellement par un arrêté. Monsieur Frapart se dit étonné du montant de la prime attribuée à l'ancienne secrétaire. Madame Stephan précise que cette prime est un droit. Le montant de la prime sera décidé en réunion de bureau. Madame Stephan rappelle qu'il faut motiver les salariés. Après délibération, avec 12 voix pour, le conseil municipal décide d'ouvrir et de mettre en place la prime RIFSEEP au poste d'adjoint administratif principal 2^{ème} classe.

Questions diverses

Monsieur le Maire fait un compte-rendu sur la réunion de concertation 20 juin avec les employés municipaux sur l'entretien des espaces verts. Il ressort de cette réunion le manque de matériel adéquat pour l'entretien des espaces verts. Une liste des besoins a été demandée aux employés et des devis ont été demandés. Monsieur le Maire souligne qu'à la suite du vol par effraction du 12 juin dernier dans la grange communale, le matériel volé (débroussailluse, taille-haies, tronçonneuse, souffleur) devra être remplacé en priorité. Madame Guichon demande si d'autres effractions ont eu lieu sur la commune. D'autres vols ont été commis dans les communes de la vallée le même jour. Une fiche d'activité a été remise aux employés et une seconde rencontre a été programmée le 26 septembre à 13h00 pour faire un bilan. Les employés ont pu faire part de leur découragement, de leur manque de motivation et ont rappelé qu'ils n'ont pas pu réaliser certains travaux sans matériel, ni matériel adéquat. Les élus présents lors de cette réunion ont listé tous les points qui semblent négligés. Ils regrettent également de ne pas avoir eu connaissance de leurs besoins en matériel, en début d'année avant le vote du budget. Monsieur Simon regrette de ne pas pouvoir finir une mission faute de temps. Madame Maury demande si, lors de panne de gros

matériel, du matériel peut être prêté ou loué. Madame Stephan répond que du matériel peut être loué et que malheureusement aucun élu n'y avait pensé lors de la dernière panne.

Les employés proposeront leurs idées pour aménager chaque entrée du village. Monsieur Royer a précisé qu'il espérait que ces décorations ne soient pas vandalisées. Madame Guichon demande si les employés peuvent quantifier en heure, le temps pour réaliser chaque tâche. Cela est difficile, il y a trop de paramètres variables à prendre en compte. Il est nécessaire que les employés priorisent leurs tâches. Un point sera fait tous les lundis lors des réunions du bureau et Monsieur Labarre s'est proposé pour faire un point le vendredi de ce qui a été réalisé pendant la semaine. L'idée avait été soumise de faire intervenir une entreprise afin de reprendre tous les espaces verts et de repartir sur de bonnes bases. Madame Stephan demande si des devis ont été demandés et où en est l'idée. Monsieur le Maire a 2 devis qui se montent à environ 2 000 €. Les devis sont consultés et les élus demandent à ce que Monsieur le Maire prenne contact avec les entreprises afin de leur demander leurs disponibilités. Cette intervention doit être faite dans les plus brefs délais. Madame Perrin pense que cela libérera les employés afin qu'il remette le cimetière à plat. Monsieur Cartier demande si une délibération est nécessaire. S'agissant d'une dépense de fonctionnement, aucune délibération n'est nécessaire. Le conseil municipal donne son accord de principe pour remettre à plat tous les espaces verts et autorise le maire à prendre toutes les décisions selon les prestations proposées, les délais d'intervention.

Monsieur le Maire informe les élus que la commune reçoit beaucoup de demandes de location de personnes extérieures à la commune. Monsieur le Maire propose d'ouvrir une réflexion sur l'ouverture de la location de la salle des fêtes aux extérieurs, aux habitants de la vallée, aux propriétaires fonciers qui ne résident pas à Écury. Monsieur Cartier se dit favorable à l'ouverture de la salle des fêtes aux habitants de la vallée, uniquement après la révision du règlement. Madame Stephan précise que chaque élu devra être disponible tous les week-ends lors de leur mois de permanence. Madame Désirant représentée par Madame Perrin émet un avis contre l'ouverture de la salle des fêtes à toutes personnes extérieures. Monsieur Cartier demande s'il est opportun de travailler sur le réaménagement du règlement sans l'avis des élus. Madame Stephan propose d'envoyer un mail aux élus afin d'obtenir un avis avant de revoir le règlement.

Monsieur le Maire annonce que suite à la demande du nouvel intendant de l'église, un rendez-vous a été pris avec l'entreprise Ribère jeudi prochain à 14h00 pour la grande porte de l'église. Les élus qui le souhaitent sont les bienvenus. Madame Maury se propose de venir si elle est disponible. Par ailleurs, Monsieur le Maire informe les élus que des vitraux sont endommagés. L'entreprise qui avait été sollicitée pour restaurer les vitraux les années précédentes est venue vendredi dernier afin d'élaborer un devis pour les vitraux dont la restauration est urgente. Madame Guichon demande si la commune peut obtenir des aides pour la restauration des vitraux, l'église faisant partie de notre patrimoine. Malheureusement aucune subvention ne peut être attribuée pour ce type de travaux. Monsieur Frapart demande si l'entreprise Ribère vient pour estimer la réparation de la porte, faire un devis pour la remplacer ou éventuellement proposer un devis pour la mise en place d'une double porte. Monsieur le Maire répond que toutes les possibilités seront étudiées. En tout état de cause, la commune ne pourra pas engager tous les frais cette année. Dès réception de tous les devis, une réunion sera programmée afin de déterminer quelle sera la priorité des travaux de l'église.

Madame Désirant représentée par Madame Perrin demande où est la pose des bordures du caveau des prêtres. Comme cela a été évoqué lors de la réunion du 20 juin, une des bordures est cassée. Nous attendons une réponse de l'intendant afin de savoir si la bordure sera remplacée ou si celle-ci doit être posée dans l'état.

Madame Désirant représentée par Madame Perrin rapporte aux élus les inquiétudes d'un administré qui subit des nuisances depuis les beaux jours près du terrain multisport. Monsieur le Maire fait lecture d'un mail reçu de ce même administré relatant les faits. Il sera demandé à l'employé municipal de refaire un panneau d'affichage plus grand afin de remettre l'arrêté d'accès au terrain de jeux.

Monsieur Frapart fait un point sur les baptêmes de l'air proposés par les associations de l'aérodrome le 17 juin 2023. 12 écuriots âgés de 5 à 15 ans se sont inscrits et un adulte (avec participation financière) a pu accompagner ses enfants.

Madame Désirant représentée par Madame Perrin informe les élus qu'un administré rencontre des difficultés pour accéder à son jardin par la sente des bois, et demande à qui appartiennent ces bois et quelles solutions peuvent être proposées pour lui faciliter l'accès. Monsieur le Maire s'étonne puisqu'il est passé avec son véhicule, il y a une dizaine de jours et n'a rien constaté empêchant la circulation. Monsieur le Maire rapporte que depuis son passage et au vu des derniers orages, des arbres ont pu tomber. Monsieur le Maire indique également que les propriétaires

sont nombreux. Madame Stephan rappelle qu'une mise à jour sur les propriétaires est prévue lors de la prochaine commission environnement.

Plusieurs administrés sont inquiets de la construction de la clôture en parpaing, rue de nuisement le long du chemin communal et demandent si le propriétaire est bien dans la légalité. Monsieur le Maire rappelle qu'une autorisation a été accordée à ce pétitionnaire, que pour l'instant les travaux ne sont pas terminés et que la hauteur ne dépassera pas les 2 mètres comme cela est prévu dans le règlement du PLU. Monsieur Cartier précise que le pétitionnaire doit arrêter son mur à la limite de la zone naturelle. Du grillage sera installé à partir de la zone naturelle. Monsieur le Maire rapporte que le service instructeur de l'urbanisme refuse toutes responsabilités et informe les élus qu'il demandera expressément au service instructeur de la CCMC de venir constater la conformité des travaux.

Madame Guichon rapporte qu'elle voit un chien type golden retriever erré sur la route, rue de chalons tous les matins. Elle s'inquiète pour la sécurité.

Madame Stephan rappelle qu'un Forum des Associations de la Coole se tiendra, en même temps que le marché nocturne de « l'équipecoole », le 25 août à Nuisement de 17h30 à 21h30. Un mail sera envoyé à toutes les associations d'Écurey afin qu'elles puissent s'inscrire si elles souhaitent y participer. Monsieur Cartier en profite pour annoncer que la commission communication de la CCMC envisage de créer un annuaire des associations de la CCMC. Monsieur Frapart fait un point sur le rapport suite à l'audit du 9 juin dernier organisé par la Direction de la sécurité de l'Aviation civile. Quelques points sont à revoir. Un plan d'actions correctives précisant les mesures mises en œuvre ainsi que leurs échéances de réalisation sera établi en accord avec les associations de l'aérodrome.

Prochaines réunions

Réunion commission environnement : le lundi 24 juillet à 17h30

Conseil municipal : lundi 4 septembre à 18h30